

Chers collègues,

Comme vous le savez, afin de limiter la diffusion du coronavirus, le Président de la République a décidé que les élèves ne seraient pas accueillis dans les écoles et établissements scolaires du pays à partir de ce lundi 16 mars, et ce pour une période encore indéterminée du fait de l'aspect évolutif de la situation sanitaire.

Cette situation exceptionnelle implique la mise en place d'un service de continuité pédagogique pour aider les élèves et leur famille à poursuivre au mieux les apprentissages. La continuité pédagogique a été mise en œuvre dès le 9 mars dans le département du Haut-Rhin, elle doit couvrir à présent l'ensemble de l'académie.

Cette continuité pédagogique est encadrée par une circulaire publiée au BOEN n° 10 du 5 mars 2020 que je vous invite à lire. J'attire en particulier votre attention sur le point 2 : « Cas dans lesquels les établissements devraient être fermés en raison du confinement géographique » ainsi que sur l'annexe relative à l'offre du CNED dans le cadre de la crise sanitaire liée au coronavirus.

Dans ce contexte, votre rôle est essentiel pour permettre à vos élèves de poursuivre le travail en arts plastiques de chez eux. L'adaptation à cette forme d'enseignement à distance n'est pas anodine et demande de repenser en partie ses pratiques pédagogiques afin d'accompagner les élèves de manières adaptées et régulières dans ce contexte inédit (formes des communications, explicitation des incitations, formes de pratique proposées, outils et matériaux à disposition chez les élèves, organisation des rendus des travaux, présentations de références, etc.). La plus grande difficulté étant probablement de maintenir le lien avec l'ensemble des élèves, il est important que la notion de plaisir présente habituellement en cours d'arts plastiques puisse être à l'œuvre également dans ce contexte contraint.

Pour avancer dans vos séquences pédagogiques ou en lancer de nouvelles, je vous invite à vous appuyer sur le protocole académique, qui rappelle les principes généraux devant présider à cet accompagnement limité dans le temps et les modalités de sa mise en œuvre, ainsi que sur la lettre Edu\_Num hors-série spéciale, qui propose des pistes pour mettre en œuvre cette continuité pédagogique en arts plastiques:

<https://eduscol.education.fr/arts-plastiques/edunum/edunum-arts-26/>

D'un point de vue logistique, vous pouvez vous appuyer sur les différents types d'outils proposés par l'ENT de votre établissement, en général "Mon bureau numérique", et sur l'offre du CNED.

Voici des liens vers le site du CNED:

- Pour le collège : <https://college.cned.fr/>
- Pour le lycée : <https://lycee.cned.fr>

Afin de pallier au mieux les difficultés qui apparaissent dans ce contexte de travail à domicile, nouvelles logistiques pédagogiques à mettre en œuvre et nécessité de s'occuper de ses

propres enfants notamment, il semble essentiel de pouvoir échanger entre collègues de la discipline afin de mutualiser les connaissances et les compétences diverses, les différentes stratégies expérimentées, et ainsi gagner en temps et en efficacité. Je vais rapidement mettre en place une liste de diffusion qui facilite ces échanges, mais vous pouvez, dès à présent, me transmettre les informations que vous souhaitez partager.

Dans cette période difficile, soyez sûrs que je suis à vos côtés pour vous aider à assurer au mieux la continuité du service public d'éducation et que je reste à votre écoute pour répondre à vos questions.

Sachant pouvoir compter sur votre esprit de responsabilité, en commençant par l'application stricte des « gestes barrière », recevez, chers collègues, mes salutations les plus cordiales ainsi que toute ma confiance.

Elsa Mahieu-Dehaynin

**Elsa Mahieu-Dehaynin**

Faisant-fonction

Inspectrice d'académie

Inspectrice pédagogique régionale

Arts plastiques

En charge de l'enseignement d'Histoire des arts